



INGENIERIE FINANCIERE
CASH MANAGEMENT
PREVOYANCE – SANTE
IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse -
75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS
Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z
Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr
info@maubourg-entreprise.fr

Quelles sont les modalités de la réforme des indemnités journalières pour les TNS ?



La crise sanitaire a mis en lumière les insuffisances de la protection sociale des professionnels libéraux.

Afin de pallier ce problème dès le 1er juillet 2021, l'ensemble des professionnels libéraux (hors avocats) bénéficieront d'indemnités journalières du 4ème au 90ème jour d'arrêt de travail. Aujourd'hui, seuls certains libéraux en bénéficient, au terme d'un délai de carence de 3 mois.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION – ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Avant la réforme :

Seuls les affiliés de la CAVEC, CARPIMKO, CARMF et CARCDSF bénéficiaient d'indemnités journalières, au titre de l'incapacité temporaire à partir du 91^{ème} jour et pour une durée de 3 ans. Pour les autres régimes obligatoires, aucune indemnités journalières n'étaient versées.

Après la réforme :

Les indemnités journalières du régime obligatoire sont dorénavant versées à tous les libéraux (hors avocats) après un délai de carence de 3 jours, et ce pendant 90 jours. Au-delà, seuls les professionnels libéraux qui dépendent des caisses professionnelles CAVEC, CARPIMKO, CARMF et CARCDSF continueront à percevoir des indemnités journalières, selon les mêmes modalités d'avant la réforme.

Le montant des indemnités journalières versées aux libéraux sera calculé sur la base du revenu annuel, soit 50% du revenu déclaré l'année précédente, avec un minimum de 22€/jour et un maximum de 169€/jour.

Pour plus d'informations :

- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr
- Téléphone F : 01.42.85.80.00

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)